

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres financiers
ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 29 NOVEMBRE 2023

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ OBER FINANCES

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ober[®]
groupe

initée par

OBER FINANCES

présentée par



Établissement présentateur et garant



Conseil financier



Le présent communiqué a été établi par Ober Finances (l'Initiateur) et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

TERMES DE L'OFFRE

PRIX DE L'OFFRE : 11,72 euros par action Ober,

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'AMF

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à la clôture de l'offre publique d'acquisition simplifiée, le nombre d'actions non présentées à ladite offre publique par les actionnaires minoritaires de la société Ober S.A. ne représenterait pas plus de 10% du capital social et des droits de vote de la société Ober S.A., la société Ober Finances a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de cette offre publique, la mise en œuvre, conformément aux dispositions des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, de la procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat, nette de tous frais, afin de se voir transférer les actions de Ober S.A. non apportées à la présente offre publique d'acquisition simplifiée, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres financiers
ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.*

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat en date du 28 novembre 2023 visant les actions de Ober S.A. (l'« **Offre** »), apposé le visa n°23-494 en date du Ober S.A. sur la note d'information établie par Ober Finances.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Ober Finances a été déposé auprès de l'AMF le 28 novembre 2023 et complète la note d'information établie par Ober Finances.

Ces informations ainsi que la note d'information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Ober S.A. (www.groupe-ober.fr) et peuvent également être obtenues sans frais au siège social d'Ober S.A. (31, rue de Bar – 55000 Longeville-en-Barrois) et auprès de Banque Delubac & Cie (10, rue Roquépine – 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement : Le présent communiqué de presse a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Ober Finances décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.